



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Douzième session

Incheon (République de Corée), 5-11 avril 2017

Rapport sur les activités du Comité des normes

Point 9.1 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Président du Comité des normes¹

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur les activités menées par le Comité des normes (ci-après dénommé «le Comité») en 2016 et donne un aperçu des travaux qui se profilent à l'horizon pour le Comité et, partant, pour les parties contractantes. Les rapports détaillés sur lesquels s'appuient ces informations sont disponibles sur le PPI².

2. L'année 2016 été la plus remplie à ce jour pour le Comité: 12 NIMP ont été adoptées et 28 ont été recommandées pour adoption. Le Comité s'est attaché sans relâche à remplir sa mission première, qui est de faire en sorte que les NIMP soient à la fois fiables sur le plan technique et de la plus haute qualité possible. Il a également travaillé à la mise en œuvre des ajustements à la procédure d'établissement de normes de la CIPV (adoptés par la CMP à sa onzième session (2016)) et, tourné vers l'avenir, il a réexaminé de nouveaux thèmes sur les normes relatives aux produits et les possibilités pour améliorer l'accès des parties contractantes aux traitements phytosanitaires.

3. Le Comité continue de faire largement appel aux parties contractantes, aux organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et aux organismes internationaux afin qu'ils donnent un éclairage technique et fassent part de leur point de vue sur les projets de NIMP et cela aux fins d'une meilleure compréhension générale des défis que la communauté de la CIPV est appelée à relever. Grâce

¹ Révision 01 réalisée dans la version anglaise pour corriger une petite erreur aux paragraphes 14 et 15.

² Page web dédiée aux activités d'établissement de normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

au soutien que les parties contractantes fournissent aux membres du Comité en leur permettant de s'acquitter de leurs fonctions, de nombreuses normes internationales de qualité élevée continuent d'être développées.

4. Le présent rapport fait valoir l'importante contribution que le Comité, les experts membres des groupes de rédaction et les responsables des projets de NIMP apportent à l'élaboration des projets de normes aux fins d'une harmonisation des mesures phytosanitaires à l'échelle internationale, et cela tout au long de l'année. Au cours de la seule année 2016, 44 projets de NIMP, sur près de cent thèmes qui figurent dans la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*, ont enregistré des progrès considérables, ce qui a demandé des efforts importants de la part de toutes les parties prenantes, à savoir le Secrétariat de la CIPV, le Comité, les experts, les parties contractantes, les ORPV et d'autres organisations.

5. Malheureusement, en raison de ressources limitées, l'accroissement de la charge de travail du Comité n'a pas été compensé par une augmentation du financement. Au contraire, le financement pour l'établissement de normes a été réduit en 2017, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la fourniture des résultats escomptés conformément au plan de travail aux fins de l'établissement de normes sur la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*³ de l'Unité chargée de l'établissement des normes du Secrétariat.

6. Je tiens à souligner tout particulièrement que le Comité ne serait pas à même de fonctionner sans le professionnalisme et le dévouement dont fait preuve l'Unité chargée de l'établissement de normes du Secrétariat de la CIPV. Malgré sa lourde charge de travail et un certain nombre de contraintes financières, le Comité poursuit ses efforts afin de répondre aux attentes de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), mais il ne saurait le faire sans l'engagement et le travail d'équipe de l'Unité.

II. Soutien des parties contractantes aux activités d'établissement de normes

7. Comme les années précédentes, les parties contractantes et des organisations internationales ont continué, en 2016, de soutenir les activités liées à l'établissement de normes de la CIPV. Elles ont soutenu l'élaboration des normes de nombreuses façons, notamment en accueillant ou en finançant des réunions liées à l'établissement de normes ou en fournissant des services de personnel en nature pour aider le Secrétariat.

8. On remerciera tout spécialement les pays qui ont contribué à nos réunions et ont fourni des services de personnel en nature pour aider le Secrétariat en 2016:

- L'Australie, qui a accueilli et cofinancé la réunion du Groupe de travail d'experts pour l'élaboration de la NIMP sur les *Déplacements internationaux de grains* (2008-007).
- Le Canada, qui a accueilli la réunion du Groupe technique sur la quarantaine forestière.
- La Jamaïque, qui a accueilli la réunion du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic.
- Le Japon, qui a accueilli et cofinancé la réunion du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires.
- La France, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui ont fourni des services de personnel en nature.

9. Nous apprécions beaucoup ces contributions. Nous espérons pouvoir de nouveau compter sur de telles contributions à l'avenir, et remercions à l'avance ceux qui ont déjà pris des dispositions en ce sens pour 2017.

³ Liste de thèmes pour les normes de la CIPV (mise à jour: juin 2016) – Convention internationale pour la protection des végétaux.

III. NIMP adoptées par le Comité au nom de la CMP et spécifications approuvées par le Comité

10. Le Comité a adopté les huit protocoles de diagnostic (PD) suivants, au nom de la CMP, en janvier et en août:

- 1) PD 10 (*Bursaphelenchus xylophilus*) (2004-016), Annexe à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*)
- 2) PD 11 (*Xiphinema americanum sensu lato*) (2004-025), Annexe à la NIMP 27
- 3) PD 12 (Phytoplasmes) (2014-018), Annexe à la NIMP 27
- 4) PD 13 (*Erwinia amylovora*) (2004-009), Annexe à la NIMP 27
- 5) PD 14 (*Xanthomonas fragariae*) (2004-012), Annexe à la NIMP 27
- 6) PD 15 (*Citrus tristeza virus*) (2004-021), Annexe à la NIMP 27
- 7) PD 16 (Genre *Liriomyza*) (2006-017), Annexe à la NIMP 27
- 8) PD 17 (*Aphelenchoides besseyi*, *A. fragariae* et *A. ritzemabosi*) (2006-025), Annexe à la NIMP 27

11. Le Comité a approuvé les spécifications suivantes, donnant lieu au lancement d'un appel à contribution d'experts et à la rédaction des normes correspondantes:

- 1) Spécification 64 (*Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques*) (2008-006)
- 2) Spécification 65 (*Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires*) (2014-002)

IV. Consultations

12. Les projets de NIMP dont il est question dans la présente section ont été examinés et révisés en 2016 par le Comité, les groupes de rédaction, le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic ou le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires.

13. Les huit projets de NIMP ci-après ont été soumis pour la première consultation en 2016:

- 1) Projet de NIMP sur les Amendements à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) 2016 (1994-001)
- 2) Projet de NIMP sur la *Révision de la NIMP 6 (Systèmes nationaux de surveillance)* (2009-004)
- 3) Projet de NIMP sur les *Exigences pour l'utilisation de traitements thermiques comme mesure phytosanitaire* (2014-005)
- 4) Projet de PD pour *Dendroctonus ponderosae* (2006-019), Annexe à la NIMP 27
- 5) Projet de PD pour *Anguina* spp. (2013-003), Annexe à la NIMP 27
- 6) Projet de PD pour *Phytophthora ramorum* (2004-013), Annexe à la NIMP 27
- 7) Projet de PD pour *Fusarium circinatum* (2006-021), Annexe à la NIMP 27
- 8) Projet de PD pour *Candidatus Liberibacter solanacearum* (2013-001), Annexe à la NIMP 27

14. Les trois projets de NIMP ci-après ont été soumis pour la deuxième consultation en 2016:

- 1) Projet d'annexe à la NIMP 20 – *Arrangements permettant au pays importateur de vérifier dans le pays exportateur la conformité des envois* (2005-003)
- 2) Projet de NIMP sur les *Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel* (2006-004)
- 3) Projet de NIMP sur le *Transport international de semences* (2009-003)

15. Les deux projets de NIMP ci-après ont été soumis pour la troisième consultation en 2016:

- 1) Projet de NIMP sur les *Transports internationaux de bois* (2006-029)
- 2) Projet de NIMP sur le *Transport international de milieux de culture en association avec les végétaux destinés à la plantation* (2005-004)

16. Au cours des deux périodes de notification⁴ relatives aux PD (1^{er} juillet – 15 août 2016 et 15 décembre 2016 – 30 janvier 2017), les parties contractantes ont été informées des projets de PD suivants, présentés pour adoption:

Période de notification pour les PD – juillet 2016

- 1) Projet de PD pour *Aphelenchoides besseyi*, *A. fragariae* et *A. ritzemabosi* (2006-025), Annexe à la NIMP 27
- 2) Projet de PD pour le virus *Citrus tristeza* (2004-021), Annexe à la NIMP 27
- 3) Projet de PD pour *Erwinia amylovora* (2004-009), Annexe à la NIMP 27
- 4) Projet de PD pour le genre *Liriomyza* (2006-017), Annexe à la NIMP 27
- 5) Projet de PD pour le virus des taches bronzées de la tomate, le virus des taches nécrotiques de l'impaticence et le virus de la marbrure argentée de la pastèque (2004-019), Annexe à la NIMP 27
- 6) Projet de PD pour *Xanthomonas fragariae* (2004-012), Annexe à la NIMP 27

Période de notification pour les PD – décembre 2016

- 1) Projet de PD pour *Anguina spp.* (2013-003), Annexe à la NIMP 27
- 2) Projet de PD pour *Candidatus Liberibacter solanacearum* (2013-001), Annexe à la NIMP 27
- 3) Projet de PD pour *Dendroctonus ponderosae* (2006-019), Annexe à la NIMP 27
- 4) Projet de PD pour *Fusarium circinatum* (2006-021), Annexe à la NIMP 27
- 5) Projet de PD pour *Sorghum halepense* (2004-027), Annexe à la NIMP 27
- 6) Projet de PD pour le virus des taches bronzées de la tomate, le virus des taches nécrotiques de l'impaticence et le virus de la marbrure argentée de la pastèque (2004-019), Annexe à la NIMP 27

17. En 2016, six projets de PD ont fait l'objet de quatre consultations d'experts sur les projets de protocoles de diagnostic⁵, comportant une analyse effectuée par 77 experts, puis l'examen de 22 séries d'observations auxquelles une réponse a été fournie:

- 1) PD pour le complexe *Bactrocera dorsalis* (2006-026), Annexe à la NIMP 27
- 2) PD pour *Candidatus Liberibacter spp.* sur *Citrus spp.* (2004-010), Annexe à la NIMP 27
- 3) PD pour *Conotrachelus nenuphar* (2013-002), Annexe à la NIMP 27
- 4) PD pour *Ips spp.* (2006-020), Annexe à la NIMP 27
- 5) PD pour *Puccinia psidii* Winter (2006-018), Annexe à la NIMP 27
- 6) PD pour *Xylella fastidiosa* (2004-024), Annexe à la NIMP 27

V. Recommandation de projets de NIMP pour adoption par la CMP, à sa douzième session (2017)

18. À sa réunion de novembre 2016 et par décision électronique, le Comité est convenu de recommander les NIMP suivantes pour adoption par la CMP, à sa douzième session (2017) (voir aussi le document CPM 2017/03 et pièces jointes):

- 1) Projet de NIMP sur les *Transports internationaux de bois* (2006-029)
- 2) Projet de NIMP sur le *Transport international de milieux de culture en association avec les végétaux destinés à la plantation* (2005-004)
- 3) Projet de NIMP sur le *Transport international de semences* (2009-003)

⁴ Période de notification relative aux PD sur le PPI: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/draft-ispms/notification-period-dps/>.

⁵ Consultations d'experts sur les projets de protocoles de diagnostic: <https://www.ippc.int/en/expert-consultation-on-draft-diagnostic-protocols-ecdp/>.

- 4) Projet de NIMP sur les *Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi* (2006-004)
- 5) Projet d'annexe à la NIMP 20 – Arrangements permettant au pays importateur de vérifier dans le pays exportateur la conformité des envois (2005-003)
- 6) Projet de TP – Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Ceratitis capitata* (2007-206A), Annexe à la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*)
- 7) Projet de TP – Traitement par le froid de *Citrus reticulata* × *C. sinensis* contre *Ceratitis capitata* (2007-206B), Annexe à la NIMP 28
- 8) Projet de TP – Traitement par le froid de *Citrus limon* contre *Ceratitis capitata* (2007-206C), Annexe à la NIMP 28
- 9) Projet de TP – Traitement par le froid de *Citrus paradisi* contre *Ceratitis capitata* (2007-210), Annexe à la NIMP 28
- 10) Projet de TP – Traitement par le froid de *Citrus reticulata* contre *Ceratitis capitata* (2007_212), Annexe à la NIMP 28
- 11) Projet de TP – Traitement par le froid de *Citrus clementina* contre *Ceratitis capitata* (2010_102), Annexe à la NIMP 28
- 12) Projet de TP – Traitement thermique à la vapeur de *Mangifera indica* contre *Ceratitis capitata* (2010-106), Annexe à la NIMP 28
- 13) Projet de TP – Traitement thermique à la vapeur de *Mangifera indica* contre *Bactrocera tryoni* (2010-107), Annexe à la NIMP 28
- 14) Projet de TP – Traitement thermique du bois par chauffage diélectrique (2007-114), Annexe à la NIMP 28
- 15) Projet de TP – Traitement par fumigation au fluorure de sulfuryle des insectes présents dans le bois écorcé (2007-101A), Annexe à la NIMP 28
- 16) Projet de TP – Fumigation au fluorure de sulfuryle des nématodes et insectes présents dans le bois écorcé (2007-101B), Annexe à la NIMP 28

VI. Comité des normes

A. Concept de norme relative aux marchandises

19. À sa réunion de novembre, le Comité a de nouveau débattu du concept de norme relative aux marchandises suite à la demande faite par la CMP à sa onzième session (2016) de réexaminer les thèmes relatifs à des marchandises qui avaient été proposés en réponse à l'appel à propositions de thèmes de 2015.

20. Les membres du Comité se sont demandés dans quelle mesure les critères actuels étaient également applicables à tous les thèmes proposés et s'il fallait par exemple évaluer les thèmes relatifs à des marchandises telles que le bois ou les produits dérivés du bois au regard des critères relatifs à la sécurité sanitaire des aliments. Ils ont noté que, puisque le prochain appel à propositions de thèmes pourrait couvrir les thèmes relatifs aux normes et les supports de mise en œuvre, il pourrait être nécessaire de réexaminer les critères actuels pour voir s'ils étaient applicables aux thèmes concernant les marchandises.

21. Par ailleurs, le Comité a demandé au Groupe technique sur le Glossaire d'examiner certains des termes du Glossaire liés aux marchandises.

B. Nouveaux thèmes pour les NIMP

22. Le Comité a examiné les thèmes liés à des marchandises proposés lors de l'appel à propositions de thèmes de 2015 qui avaient été de nouveau proposés en 2016, comme l'avait demandé la CMP à sa onzième session. Les trois thèmes suivants ont été de nouveau proposés:

- 1) *Mesures phytosanitaires s'appliquant aux marchandises* (2015-002), proposé par l'Australie;
- 2) *Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques associés aux déplacements des marchandises en bois* (2015-004), proposé par le Canada;
- 3) *Déplacements internationaux de pommes* (2015-006), proposé par l'OEPP.

23. Le Comité a recommandé l'inclusion des deux premiers thèmes dans la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* (voir CPM 2017/17). Les membres du Comité ne sont par contre pas parvenus à un consensus s'agissant de recommander l'inclusion du thème *Déplacements internationaux de pommes* (2015-006) dans la liste.

C. Renforcement de la collaboration entre le Comité et le Comité chargé du renforcement des capacités

24. En réponse aux suggestions faites dans l'évaluation de 2015 relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV⁶, le Comité a examiné, en novembre 2016, les commentaires sur les éventuels problèmes de mise en œuvre recueillis lors des consultations menées en 2016 sur les projets de NIMP. Pour le projet de NIMP sur les *Transports internationaux de bois* (2006-029), les problèmes de mise en œuvre ont été recensés par le Groupe technique sur la quarantaine forestière. Le Comité a estimé que le recensement de ces problèmes pourrait offrir au Comité chargé du renforcement des capacités ou à son successeur des informations précieuses qui lui permettraient de contribuer à la mise en œuvre des NIMP en élaborant des documents d'orientation. De même, le Comité a dit espérer que le Comité chargé du renforcement des capacités lui communiquerait tout problème qu'il constaterait et à propos duquel une harmonisation serait utile.

VII. Examen de projets de NIMP figurant sur la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*

25. Lors des réunions tenues en mai et en novembre, le Comité a procédé à une étude approfondie de dix projets de NIMP⁷. Il en a conclu que les projets examinés n'étaient pas tous prêts à être soumis pour consultation ou à faire l'objet d'une recommandation d'adoption par la CMP et qu'il fallait poursuivre les travaux sur des questions d'ordre conceptuel.

26. À sa réunion de mai, le Comité a approuvé trois projets de NIMP pour la première consultation et un projet pour la troisième consultation. S'agissant du projet d'amendements à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001), le Comité est convenu que le projet d'amendements 2015 et le projet d'amendements 2016 seraient combinés et proposés aux fins de consultation dans un seul document.

27. À cette même réunion, le Comité est convenu que le projet de NIMP sur les *Déplacements internationaux de fleurs coupées et de feuillage* (2008-005) n'était pas prêt pour la première consultation et devait encore être travaillé par le petit groupe composé de certains de ses membres.

28. En mai, le Comité a également estimé qu'il fallait étudier plus en détail le concept de certificats de conformité contenu dans le projet de NIMP sur les *Déplacements internationaux de produits en bois et produits artisanaux à base de bois* (2008-008) et que le petit groupe composé de certains de ses membres élaborerait une proposition d'enquête du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre sur la faisabilité de ces certificats de conformité. Le Bureau a débattu de cette question en juin et a demandé au Comité d'élaborer un document de réflexion sur l'utilisation des certificats de conformité dans les NIMP, pour examen à la douzième session de la CMP, en 2017 (voir CPM 2017/18).

⁶ IPPC Secretariat Evaluations.

⁷ Voir la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/>.

29. En novembre 2016, le Comité a de nouveau examiné le projet de NIMP sur les *Déplacements internationaux de fleurs coupées et de feuillage* (2008-005), mais il n'a pas approuvé le projet pour la consultation et a demandé à un petit groupe composé de certains de ses membres de réviser le projet et de le présenter aux fins d'examen à sa réunion de mai 2017 avec le degré de priorité le plus élevé compte tenu de la somme de travail consacrée à ce projet.

30. À sa réunion de novembre, le Comité a recommandé l'adoption de cinq projets de NIMP par la CMP à sa douzième session (2017).

A. Projets de spécification

31. Par décision électronique, le Comité s'est penché sur les réponses que les responsables de projets ont données aux observations reçues lors de la consultation des membres et a approuvé deux projets de spécification: *Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires* (2014-002) et *Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques* (2008-006).

32. Le Comité a utilisé, pour la première fois, le Système de mise en ligne des observations pour recueillir les observations de ses membres sur les trois projets de spécification suivants: *Audit dans le contexte phytosanitaire* (2015-003), révision ciblée de la NIMP 12 (*Certificats phytosanitaires*) (2015-011) et supplément à la NIMP 11 sur les *Indications concernant la notion de la composante probabilité d'établissement de l'analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine* (2015-010). Les responsables ont révisé les spécifications en tenant compte des observations du Comité. Toutefois, par manque de temps, l'approbation pour consultation de ces trois spécifications a été repoussée à une décision électronique du Comité.

B. Groupe de travail du Comité (CN-7)

33. Le CN-7 a examiné les observations communiquées pendant la période de consultation des membres de 2015 concernant les quatre projets de NIMP suivants:

- 1) Projet de NIMP sur le *Transport international de semences* (2009-003)
- 2) Projet de NIMP sur la révision de l'annexe 1 (Traitements approuvés pour les matériaux d'emballage en bois) et de l'annexe 2 (La marque et son apposition) de la NIMP 15 (*Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*): insertion du traitement phytosanitaire *Fumigation au fluorure de sulfuryle*, et révision de la partie relative au chauffage diélectrique (2006-010 A et B)
- 3) Projet de NIMP sur les *Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi* (2006-004)
- 4) Projet d'annexe à la NIMP 20 (*Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) sur les *Arrangements permettant au pays importateur de vérifier dans le pays exportateur la conformité des envois* (2005-003)

34. Le CN-7 a approuvé trois projets de NIMP pour la deuxième consultation. Pour le projet de NIMP sur la révision de l'annexe 1 (Traitements approuvés pour les matériaux d'emballage en bois) et de l'annexe 2 (La marque et son apposition) de la NIMP 15 (*Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*): insertion du traitement phytosanitaire *Fumigation au fluorure de sulfuryle*, et révision de la partie relative au chauffage diélectrique (2006-010 A et B), le CN-7 a demandé au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires d'évaluer de nouveau le projet, s'agissant plus particulièrement de l'efficacité du traitement au fluorure de sulfuryle, et de lui faire un rapport à ce sujet en mai 2017.

C. Récapitulation des décisions électroniques du Comité

35. Afin d'accélérer le processus d'élaboration des NIMP et des nombreux projets de PD et de TP, ainsi que pour trancher sur d'autres questions en suspens, le Comité est convenu de prendre des décisions par voie électronique (forums et sondages).

36. En 2016, le Comité a pris 31 décisions par voie électronique:

- 1) deux pour recommander des TP à la CMP, pour adoption;
- 2) neuf pour approuver des PD à transmettre pour les périodes de notification;
- 3) quatre pour approuver des PD à mettre à disposition des membres pour consultation;
- 4) deux pour approuver des projets de spécification pour des NIMP;
- 5) une pour approuver la révision technique d'un PD;
- 6) une pour approuver les réponses aux observations reçues lors de la consultation sur les TP et le retrait d'un TP du programme de travail;
- 7) une pour l'approbation de spécialistes pour le Groupe technique sur la quarantaine forestière;
- 8) une concernant l'approbation du document explicatif relatif à la NIMP 5; et
- 9) une pour débattre des propositions relatives au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre.

Travaux futurs

37. Le Comité sait que, en raison de la limitation des ressources, le financement pour l'établissement de normes sera réduit en 2017. Cette réduction aura probablement des répercussions sur la fourniture des résultats escomptés conformément au plan de travail décrit dans la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*⁸, à moins que l'on trouve des fonds supplémentaires.

D. Groupes techniques et groupes de travail d'experts

38. Le Comité supervise les activités menées par les groupes techniques et les groupes de travail d'experts. On trouvera ci-après une synthèse des travaux de ces groupes.

Groupe technique sur les protocoles de diagnostic

39. Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic⁹ est composé de huit membres¹⁰. Son programme de travail comprend 18 protocoles de diagnostic, se trouvant à différents stades d'avancement et concernant six disciplines (figure 1). En 2016, un protocole de diagnostic a fait l'objet d'une objection pendant la période de notification (*Virus des taches bronzées de la tomate, virus des taches nécrotiques de l'impatience et virus de la marbrure argentée de la pastèque* (2004-019)). Tous les protocoles de diagnostic figurant sur la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* ont été rédigés. Un protocole est cependant en suspens, dans l'attente de la mise au point d'outils moléculaires validés pour l'identification des larves de la mouche des fruits. Le Groupe technique supervise les travaux de plus d'une centaine d'auteurs dans divers pays¹¹, afin d'assurer la qualité et la cohérence des protocoles de diagnostic.

40. Au total, 21 projets de protocole de diagnostic sont allés de l'avant en 2016. En 2017, il est prévu que 17 projets progresseront dans le cadre du processus d'établissement des normes (figure 2).

⁸ Liste de thèmes pour les normes de la CIPV (mise à jour: juin 2016) - Convention internationale pour la protection des végétaux.

⁹ Page web du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/technical-panels/technical-panel-diagnostic-protocols/>.

¹⁰ Liste des membres du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: <https://www.ippc.int/en/publications/81560/>.

¹¹ Groupes de rédaction des protocoles de diagnostic de la CIPV: <https://www.ippc.int/en/publications/2582/>.

41. L'exécution du programme de travail du Groupe technique a été menée à bien dans le cadre de consultations (voir ci-dessus à la section IV, Consultations) et de quatorze forums en ligne.

42. En 2016, le Groupe technique a tenu une réunion proprement dite, organisée en juin par la Jamaïque, ainsi que deux réunions virtuelles (en mars et en septembre). Les rapports de ces réunions sont disponibles sur le PPI¹².

Programme de travail du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (décembre 2016)

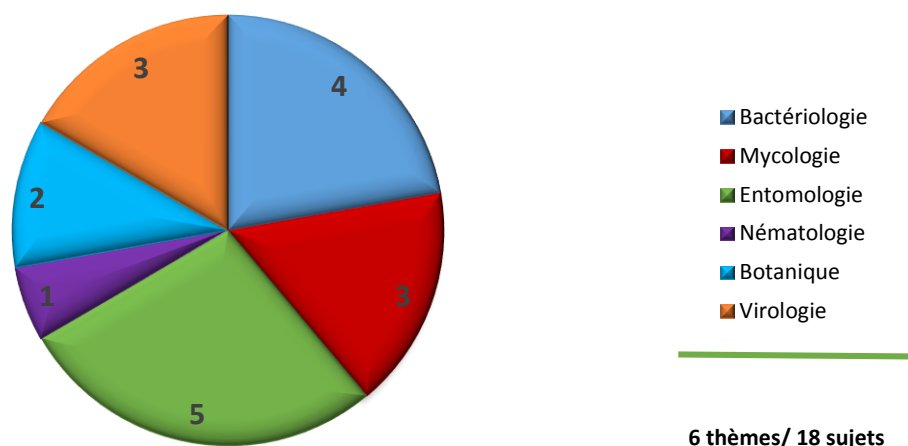


Figure 1. Nombre de protocoles de diagnostic par discipline dans le programme de travail du Groupe technique (mis à jour le 06-12-2016)

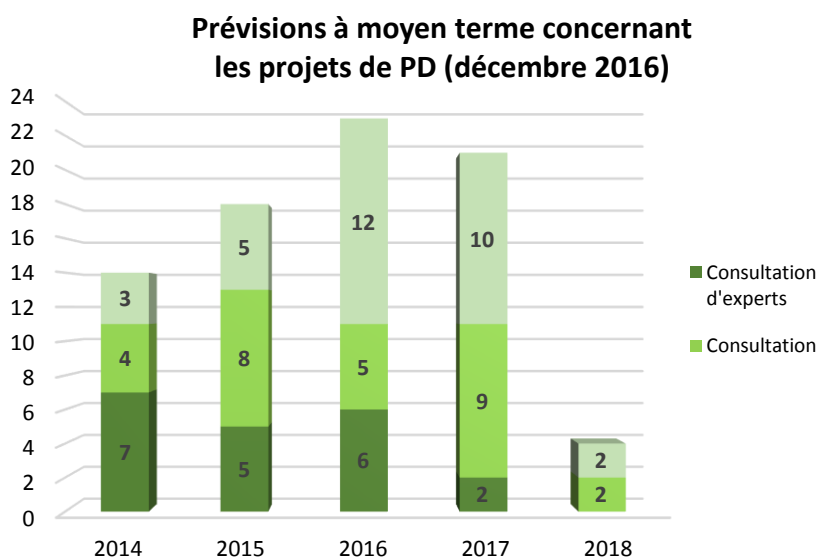


Figure 2. Prévisions à moyen terme concernant les projets de protocole de diagnostic (mises à jour le 20-12-2016)

¹² Rapports des réunions du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/technical-panels/technical-panel-diagnostic-protocols/>.

Groupe technique sur les traitements phytosanitaires

43. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires est composé de 10 membres¹³. Ceux-ci s'emploient à assurer l'élaboration de NIMP et de traitements phytosanitaires de qualité, qui répondent aux exigences énoncées dans la NIMP 28. Ils ont également participé à la formulation de recommandations sur d'autres questions connexes, par exemple les facteurs qui peuvent avoir une influence sur la réaction des organismes nuisibles face aux traitements (notamment les populations d'organismes nuisibles ou les variétés d'hôtes).

44. Le programme de travail du Groupe technique comprend 12 projets de TP et cinq projets de NIMP (portant sur les exigences relatives aux différents types de traitements suivants: traitements chimiques, fumigation, irradiation, traitements par atmosphère modifiée et traitements thermiques)¹⁴. Tous les projets de TP ont été rédigés. Dix TP (dont cinq ont fait l'objet d'objections formelles) étaient en suspens, dans l'attente des résultats de l'étude sur les réponses possibles aux traitements par le froid des populations de *Ceratitis capitata* de différentes régions. L'étude a été menée par la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture en collaboration avec le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires¹⁵. Les scientifiques du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires fournissent au Secrétariat de la CIPV, à titre gracieux, des informations scientifiques et techniques issues de l'analyse de questions phytosanitaires complexes et s'efforcent de répondre aux besoins de recherche recensés par le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires et le Comité. Les résultats ont clairement démontré qu'aucun élément n'indique qu'il y a des différences importantes s'agissant de la tolérance au froid entre les populations de *Ceratitis capitata* de régions séparées les unes des autres. Le Groupe technique a noté que l'utilisation de méthodes différentes pour mettre au point les protocoles de traitement pouvait donner des résultats différents s'agissant de l'efficacité du traitement, mais que cela ne prouvait pas que des populations différentes réagissaient différemment à ces traitements par le froid. Grâce à cette étude, le Groupe technique a pu poursuivre son travail sur les traitements phytosanitaires contre cette espèce de mouche des fruits.

45. Le Groupe technique a présenté 11 projets de TP (sept projets de TP contre *C. capitata*, trois projets de traitement du bois et un projet de TP contre *Bactrocera tryoni*) au Comité aux fins de recommandation pour adoption par la CMP à sa douzième session (2017), et un projet de TP à retirer du programme de travail car il était maintenant inclus dans un autre projet de TP. Un projet de TP (Traitement thermique à la vapeur de *Carica papaya* contre *Bactrocera dorsalis* (2009-109)) reste en suspens, le Groupe technique attendant des données supplémentaires de l'auteur.

46. L'exécution du programme de travail du Groupe technique a été menée à bien dans le cadre de consultations (voir ci-dessus à la section IV, Consultations) et de six forums en ligne.

47. En 2016, le Groupe technique a tenu une réunion proprement dite, accueillie en septembre par le Japon, ainsi que quatre réunions virtuelles (en mars, en juillet, en octobre et en décembre). Les rapports de ces réunions sont disponibles sur le PPI¹⁶.

48. Le Secrétariat de la CIPV prévoit de lancer un appel à propositions de traitements phytosanitaires en 2017.

¹³ Liste des membres du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires: <https://www.ippc.int/en/publications/81655/>.

¹⁴ Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/>.

¹⁵ Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (anciennement «Groupe d'experts sur les traitements phytosanitaires thermiques»): <https://www.ippc.int/en/liasion/organizations/core-activities/standards-setting/phytosanitarytemperaturetreatmentexpertgroup>.

¹⁶ Rapports des réunions du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/technical-panels/technical-panel-phytosanitary-treatments/>.

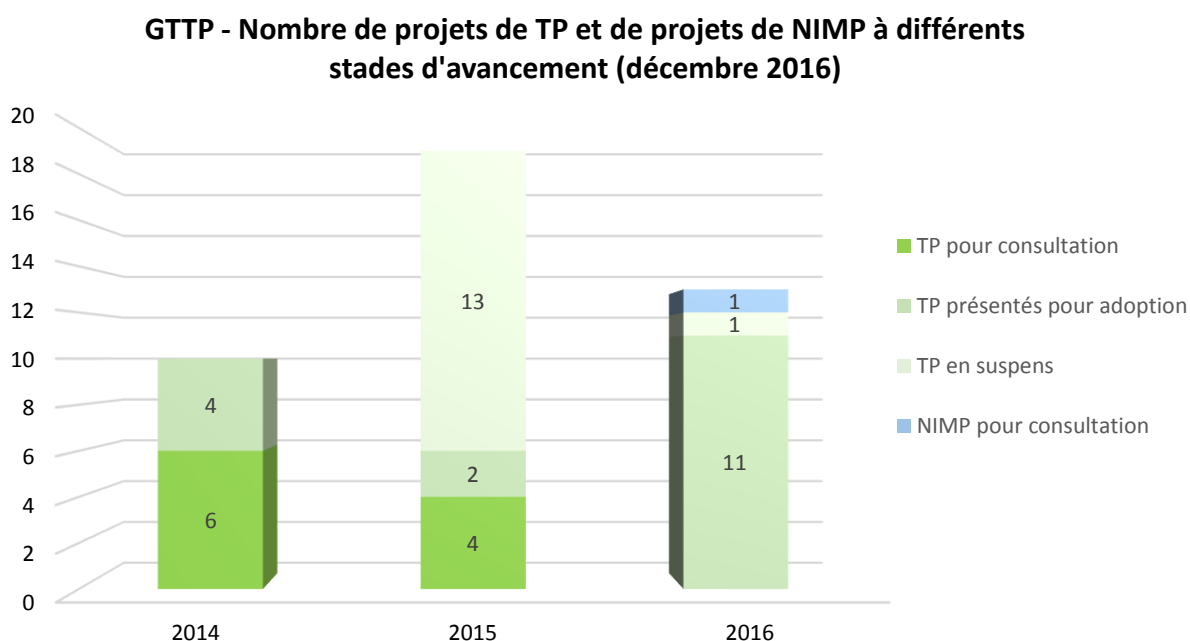


Figure 3. Nombre de projets de TP (annexes à la NIMP 28) et de projets de NIMP sur l'utilisation de traitements comme mesures phytosanitaires (mis à jour le 16-12-2016)

Groupe technique sur la quarantaine forestière

49. Le Groupe technique sur la quarantaine forestière est composé de huit membres¹⁷. Il intervient sur les aspects techniques des questions liées à la quarantaine s'agissant des organismes nuisibles du bois, des matériaux d'emballage en bois et des espèces arborescentes. Il travaille également en étroite collaboration avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires, afin d'élaborer des indications relatives aux traitements applicables aux marchandises en bois et aux traitements couverts par la NIMP 15. Il a principalement pour fonction d'étudier les informations techniques et scientifiques pertinentes afin de donner au Comité des indications permettant d'étayer l'élaboration, la modification et la révision des normes relatives à la quarantaine forestière. Il participe aussi à l'évaluation des projets de traitement phytosanitaire contre les organismes nuisibles des espèces arborescentes ou du bois, lorsque le Comité le lui demande.

50. En 2016, suite à un appel à présentation de candidatures d'experts, quatre nouveaux membres ont été choisis pour le Groupe technique. Les anciens et nouveaux membres ont été invités à participer à la réunion qui s'est tenue à Victoria (Canada) en juin 2016, pour faciliter la transition.

51. L'un des membres du Groupe technique est aussi le président du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers¹⁸. Les scientifiques du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers fournissent au Secrétariat de la CIPV, à titre gracieux, des informations scientifiques et techniques issues de l'analyse de questions phytosanitaires complexes et s'efforcent de répondre aux besoins de recherche recensés par le Groupe technique sur la quarantaine forestière et le Comité.

¹⁷ Liste des membres du Groupe technique sur la quarantaine forestière: <https://www.ippc.int/en/publications/1191/>.

¹⁸ Site web du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers: <https://www.ippc.int/en/liason/organizations/internationalforestryquarantineresearchgroup/>.

52. En 2016, le Groupe technique a travaillé au cours de deux réunions virtuelles (en février et en septembre)¹⁹ et d'une réunion proprement dite tenue en juin à Victoria (Canada), apportant ainsi une contribution sur les points suivants:

- 1) projet d'annexe à la NIMP 15, concernant les *Critères relatifs aux traitements des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international* (2006-010);
- 2) projet de NIMP sur les *Transports internationaux de bois* (2006-029), avec un accent sur les problèmes de mise en œuvre possibles;
- 3) projet de NIMP sur les *Déplacements internationaux de produits en bois et produits artisanaux à base de bois* (2008-008).

Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits

53. Le Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits n'a pas tenu de réunion en 2016. Cependant, il avait proposé en 2015 une réorganisation de l'ensemble des NIMP portant sur les mouches des fruits, qui doit encore faire l'objet d'une décision de la CMP (voir CPM 2017/19).

54. Cette réorganisation devrait rendre ces normes plus cohérentes et permettre des mises à jour techniques mineures, en tant que de besoin. Les travaux de réorganisation des normes susmentionnées devraient s'achever au plus tard en 2018.

Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires

55. Le Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires est composé de huit experts²⁰ ayant une bonne connaissance des systèmes phytosanitaires et représentant, ensemble, toutes les langues de la FAO.

56. En décembre 2016, le Groupe technique a tenu une réunion proprement dite, accueillie par la FAO à Rome. À cette occasion, les experts ont examiné les observations reçues lors de la consultation sur les projets d'amendements 2016 au Glossaire, qu'ils ont modifiés en conséquence, ainsi que les observations formulées sur deux projets de NIMP portant sur la terminologie employée, sur la cohérence et sur des problèmes de traduction potentiellement préjudiciables aux projets de norme. Le Groupe technique a examiné 10 termes du Glossaire et a poursuivi son travail sur les recommandations générales sur la cohérence, contenant une liste de termes figurant dans le Guide de rédaction de la CIPV²¹ et visant à faciliter l'élaboration des normes. Le Groupe technique et un représentant invité du Groupe directeur ePhyto ont débattu en détail du terme «catégorie de marchandise» par rapport aux descriptions de produits ePhyto. Enfin, le Groupe technique a commencé à formaliser les principes du travail terminologique.

57. Actuellement, 24 termes sont inscrits au programme de travail du Groupe technique.

¹⁹ Rapports du Groupe technique sur la quarantaine forestière: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/technical-panels/technical-panel-forest-quarantine/>.

²⁰ Liste des membres du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires: <https://www.ippc.int/en/publications/8069/>.

²¹ Guide de style de la CIPV (en anglais): https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2016/02/IPPCStyleGuide_2016-02-11_vwpAcIH.pdf.

Groupe de travail d'experts chargé de l'élaboration d'un projet de NIMP sur les Déplacements internationaux de grains (2008-007)

58. Le Groupe de travail d'experts chargé de l'élaboration de la NIMP sur les *Déplacements internationaux de grains (2008-007)*²² a tenu sa réunion à Melbourne (Australie) en septembre 2016. Y ont participé des experts phytosanitaires et des représentants du secteur du commerce des grains.

59. La CMP a ajouté l'élaboration d'une NIMP sur les grains à la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV* à sa troisième session (2008). Au cours des années qui ont suivi, les questions relatives à ce thème ont été débattues lors de nombreuses réunions d'experts et ont notamment fait l'objet d'une contribution d'experts des questions stratégiques lors de la réunion du Comité de novembre 2013.

60. Le Groupe de travail d'experts a étudié toutes les grandes questions relatives aux déplacements internationaux de grains considérées comme essentielles pour l'élaboration du projet de NIMP. L'élaboration de cette norme devrait aider à la mise au point de mesures phytosanitaires harmonisées pour les déplacements internationaux de grains.

61. Par manque de temps à la réunion, les membres du Groupe de travail d'experts n'ont pas pu achever le projet de NIMP; ils continuent d'y travailler au moyen d'un forum électronique. Ce projet de NIMP devrait être présenté au Comité en mai 2017 pour examen et éventuelle approbation pour la consultation qui commencera en juillet 2017. Il s'agit là d'une étape importante dans l'élaboration de ce projet de NIMP, après plusieurs années de discussions préparatoires.

Travaux futurs

62. Les priorités pour les travaux futurs dans le domaine de l'établissement de normes comprennent la réunion d'un ou deux groupes de travail d'experts (en fonction des dons de fonds fiduciaires) et des réunions proprement dites du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic, du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires et du Groupe technique sur le Glossaire. Pour l'heure, le financement de la réunion du Comité dans son ensemble en mai 2017 (déplacement et interprétation) a été réduit et on envisage donc de demander aux seuls membres du CN-7 d'examiner et d'approuver les projets de spécification et d'approuver les projets de NIMP pour consultation au nom du Comité dans son ensemble.

63. La CMP est invitée:

1) à *prendre note* du rapport sur les activités menées par le Comité des normes en 2016.

²² https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2016/12/Report_EWG_Grains_2016_Sept_2016-12-21.pdf.